

■ Région Île-de-France
 • Bourgogne • Centre
 • Languedoc-Roussillon
 • Lorraine • Pays de la Loire
 ■ Département d'Allier • Ardèche • Cantal • Corrèze •
 • Creuse • Haute-Loire • Loire • Maine-et-Loire
 • Mayenne • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire
 • Vendée • Vienne ■ Ville
 • Angoulême • Angoulême • Blois
 • Bourges • Châteaurenault •
 • Clermont-Ferrand •
 • Le Mans • Limoges •
 • Montluçon • Nantes Métro-
 • Poitiers • Nevers • Orléans •
 • Saint-Etienne Métropole
 • Saint-Nazaire • Le Grand
 • Reims • Saumur • Tours •
 • Vichy • Vierzon ■ SICALIA •
 • Allier • Cher • Indre-et-Loire
 • Loire-Cher • Maine-et-Loire
 • Loire • Maine-et-Loire •
 • Nièvre • Saône-et-Loire

Commission prospective du 18 janvier 2010

Commission prospective du 18 janvier 2010

Ordre du jour

1. Echange de vues sur l'attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données :
 - à l'Université de Tours : « Evaluation spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux localisés en situation d'inondation – ACCEL »
 - au CNRS - Délégation Centre Poitou-Charentes : « Distribution spatiale des éléments traces dans les sédiments en amont du lac de barrage de Villerest »
 - à l'INRA Bordeaux-Aquitaine « Viabilité de la population naturelle de saumon atlantique du bassin de l'Allier - Synthèse des informations et connaissances disponibles »
 - à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels : « Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire – 2010 »
 - à la LPO : « Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses affluents »
2. Echange de vues sur l'organisation du 4ème Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens
3. Echange de vues sur l'organisation à Bruxelles de la 10^{ème} réunion de travail de la plateforme « Recherche, données, information »
4. Echange de vues sur l'association de l'EP Loire à l'établissement du numéro d'octobre 2010 de la revue Géosciences consacré à la Loire et ses affluents
5. Point d'information sur l'Etude de cas de l'OCDE : *La gestion des risques majeurs, en lien avec « la stratégie et les mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le bassin de la Loire, en particulier des activités économiques »*
6. Point d'information sur deux interventions liées à la réduction des vulnérabilités des territoires :
 - Etat d'avancement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire, et organisation de la 3ème Conférence sur ce thème
 - Appui à l'élaboration des PCS et DICRIM
7. Renouvellement de l'adhésion à divers organismes (Futuribles, AFPCN, CEPRI, ATOUT France, Orée, AFEPTB)
8. Questions diverses

Echange de vues sur l'attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données

I Université de Tours : « Evaluation spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux localisés en situation d'inondation - ACCELL » (Thèse de doctorat)

Résumé du projet :

Le projet de recherche ACCELL a pour objectif l'évaluation de l'impact d'inondations sur le réseau routier urbain à travers la quantification de l'évolution spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux localisés stratégiques.

En plus de la vulnérabilité directe d'un enjeu due à la présence de l'eau sur celui-ci, la notion d'accessibilité à un enjeu localisé est considérée comme un indicateur spécifique de la vulnérabilité indirecte en période de crise.

L'originalité du projet réside dans : l'intérêt apporté par l'accessibilité pour décrire la vulnérabilité indirecte d'un enjeu ; l'utilisation de techniques multicritères d'aide à la décision en matière d'identification et de "priorisation" des enjeux à secourir et l'utilisation de méthodes d'optimisation combinatoire pour une exploitation optimale des différents moyens de secours.

Cette thèse se déroulera en trois étapes principales :

- La constitution de bases données relatives aux inondations vécues, au réseau de transport urbain et aux principaux enjeux localisés. L'intégration et le croisement entre ces données se faisant dans un SIG.

- La caractérisation de la vulnérabilité potentielle (accessibilité à des enjeux hors crise) et de la vulnérabilité effective (accessibilité en situation d'inondation simulée) en utilisant les principes de la théorie des graphes.

- Le développement de méthodes multicritère et d'optimisation combinatoire pour un secours plus efficace.

Ce projet, mené en collaboration avec les acteurs de terrain (pompiers, municipalité) vise à améliorer l'identification des enjeux majeurs à secourir en priorité (écoles, maisons de retraites...) et à favoriser le déploiement efficace des moyens de secours.

Le projet a un caractère générique (potentiel d'applications à différents sites géographiques) tout en étant justifié à partir de cas particuliers, comme celui de l'Agglomération Tourangelle.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

La démarche ACCELL, le développement et intégration du module d'accessibilité qui représente l'objectif de cette proposition de recherche, sera testé et validé sur le site de l'Agglomération de Tours couvert par un PPRI. Cet outil d'aide à la gestion d'une crise d'inondation, sera à terme applicable à d'autres situations, du bassin de la Loire, à risque d'inondation après adaptations (acquisition et/ou création des différentes bases de données nécessaires, prise en compte des spécificités du site en termes d'enjeux majeurs, de types de réseaux de transport -routiers, ferroviaires, de moyens de secours, etc.).

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
Matériels - équipements	1 295,00 €	FEDER	51 297,50 €	50,00 %
Frais de fonctionnement	11 300,00 €	Établissement public Loire (en application de la convention avec la Région Centre)	49 297,50 €	48,05 %
Salaires	90 000,00 €	SMAT-SCOT	2 000,00 €	1,95 %
Total	102 595,00 €	Total	102 595,00 €	100 %

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : trois ans
- commencement d'exécution : début 2010
- fin d'exécution envisagée : début 2013

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations du Conseil scientifique.

Il est proposé à la commission de demander au Bureau d'octroyer une subvention de 49 297,50 € à ce projet de thèse.

II CNRS - Délégation Centre Poitou-Charentes : « Distribution spatiale des éléments traces dans les sédiments en amont du lac de barrage de Villerest »

Résumé du projet :

A l'échelle européenne, les barrages des grands cours d'eau ont tendance à se combler et la qualité de ces sédiments devient un réel enjeu environnemental lors de leur vidange. Dans le lac de barrage de Villerest, de fortes teneurs en mercure dans certains poissons carnassiers et en cuivre dans les ablettes, ont été mises en évidence en 2007 (étude de Asconit Consultant). La problématique dans ce projet est de déterminer l'origine d'éléments potentiellement contaminants en vue d'évaluer leurs impacts environnementaux et écotoxicologiques pour une meilleure gestion de cette retenue. Comme la fraction fine des sédiments a un fort pouvoir de rétention de ces éléments, ce projet focalise sur la distribution spatiale des éléments traces dans les sédiments de fond de rivière dans un secteur géographique compris entre le barrage de Grangent, en amont, et le lac de barrage de Villerest, en aval.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

L'état des lieux sur les pesticides et quelques éléments traces dans les populations piscicoles du lac de barrage de Villerest, établi en 2007 (Asconit Consultants), montre de fortes teneurs en mercure (jusqu'à 1,18 mg/kg) et en cuivre (jusqu'à 0,51 mg/kg). De façon générale, les sédiments représentent à la fois un réservoir temporaire de ces éléments traces et une source de contamination potentielle dès lors qu'il y a une remise en suspension des sédiments et/ou des changements des conditions physico-chimiques de stockage, comme par exemple lors d'un curage de lac de barrage. Le(s) origine(s) de ces métaux lourds ainsi que leur comportement lors d'une vidange de barrage sont donc à prendre en considération dans la gestion d'un ouvrage comme celui de Villerest.

L'objectif de ce projet est double : 1- identifier les éléments traces dans les sédiments et comparer leur concentration par rapport au niveau naturel régional et 2- déterminer spatialement les zones sources des éléments dans un secteur compris entre l'amont du

barrage de Grangent et le barrage de Villerest (environ 2000 km²). Une fois les zones d'apports circonscrites, il sera possible de hiérarchiser l'origine de ces éléments traces dans le milieu naturel et leur importance d'un point de vue quantitatif en identifiant leurs phases porteuses. Cette caractérisation permettra d'évaluer la stabilité du piégeage des éléments traces et donc le potentiel de relargage des sédiments vers la fraction aqueuse et le biota lors d'une vidange potentielle du barrage (Phase II possible du projet).

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
Matériels - équipements	1 800 €	FEDER Loire	8 818 €	50 %
Dépenses de fonctionnement	15 836 €	Etablissement public Loire	8 818 €	50 %
Total	17 636 €	Total	17 636 €	100 %

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : 18 mois
- commencement d'exécution : été 2010
- fin d'exécution envisagée : fin 2011

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Il est proposé à la commission de demander au Bureau d'octroyer une subvention de 8 818 € à ce projet.

III INRA Bordeaux-Aquitaine « Viabilité de la population naturelle de saumon atlantique du bassin de l'Allier - Synthèse des informations et connaissances disponibles »

Résumé du projet :

Dans quelles conditions une population naturelle de saumon atlantique peut-elle se maintenir de façon autonome dans le bassin de l'Allier ? Telle est la question que ce projet souhaite aborder par un travail de recherche appliquée spécifique mobilisant l'ensemble des informations, connaissances et expertises actuellement disponibles. La nécessité d'une telle étude a été identifiée de longue date (explicitement pour la première fois en 2001 lors d'une expertise collective menée à l'initiative d'EDF) et rappelé à de nombreuses reprises (expertise INRA pour la Diren Centre en 2004, expertises GRISAM sur le programme Life "Sauvegarde du grand saumon de la Loire" en 2004, puis sur le complexe hydroélectrique de Poutes-Monistrol en 2005, Conseil Scientifique du CNSS en 2007). Le nouveau Conseil Scientifique du Saumon de la Loire qui s'est réuni en 2009 a confirmé qu'un tel travail était une priorité.

De nombreuses données d'observation nous renseignant sur la dynamique de renouvellement de la population de saumon de l'Allier ont été collectées depuis les années 70. Ces données sont cependant hétérogènes à plus d'un titre : stade biologique concerné, technique d'observation, couverture spatiale et temporelle. Ainsi par exemple, on dispose de données d'abondance des juvéniles (tacons) depuis les années 70 mais le réseau de stations échantillonnées ainsi que la méthode d'observation par pêche électrique (enlèvements successifs puis indices d'abondance de type capture par unité d'effort) ont changé au cours du temps. D'autres données sont disponibles concernant essentiellement les adultes. Elles proviennent de l'exploitation par pêche (captures professionnelle ou de loisir avec un important recul historique mais une interruption depuis la fermeture de la pêche du saumon sur le bassin de la Loire en 1994), des différentes stations de contrôles (par piégeage ou vidéo) mises en

service successivement depuis les années 80, ainsi que des campagnes de dénombrement de frayères réalisées depuis les années 70. A côté de ces données d'observation, de nombreuses études ont été conduites pour mieux comprendre le fonctionnement et l'impact de certaines activités humaines sur la population de saumon de l'Allier. Les travaux de suivi de migration par radiopistage sont sans doute les études les plus informatives de ce point de vue. Enfin, de la connaissance d'expert a également été accumulée au cours du temps au sein des différentes institutions ayant étudié la population de saumon de l'Allier (en particulier l'Onema, Logrami et le CNSS). Outre ce savoir local, les connaissances concernant l'écologie du saumon atlantique sont riches et sont disponibles via la littérature scientifique.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

L'enjeu est donc de mobiliser cette masse d'information et de connaissances puis de les synthétiser afin de :

- reconstruire l'abondance historique (des années 70 à nos jours) de la population de saumon de l'Allier,
- mieux comprendre et quantifier les mécanismes de renouvellement de cette population, évaluer in fine sa capacité à se maintenir de façon autonome,
- identifier les conditions (naturelles ou liées aux activités humaines) nécessaires pour assurer la viabilité de la population naturelle de saumon de l'Allier.

Une des difficultés de ce travail proviendra du mélange existant depuis de nombreuses années entre des soutiens d'effectifs par déversement de juvéniles d'élevage et la production naturelle de la population en place. Isoler le renouvellement naturel de la population constituera un défi du présent projet. De ce point de vue, les résultats issus d'un autre projet en cours intitulé « Analyse de la diversité génétique des saumons atlantiques du bassin de l'Allier : origine des géniteurs (sauvage/élevage) et structuration spatiale et temporelle » pourraient se révéler précieux.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
Matériels - équipements	5 143 €	FEDER Loire	75 265 €	50,00 %
Dépenses de rémunération	106 863 €	Agence de l'Eau Loire - Bretagne	27 059 €	17,98 %
Dépenses de fonctionnement	38 524 €	Etablissement public Loire	15 053 €	10,00 %
		Fonds propres	33 153 €	22,02 %
Total	105 530 €	Total	105 530 €	100 %

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : 24 mois
- commencement d'exécution : début 2010
- fin d'exécution envisagée : début 2012

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Il est proposé à la commission de demander au Bureau d'octroyer une subvention de 15 053 € à ce projet.

IV Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels : « Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire - 2010 »

Résumé du projet :

Le centre de ressource du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire est un outil dynamique de connaissance et d'évaluation du patrimoine à l'échelle du bassin de la Loire. Il prend en compte le patrimoine naturel et les zones humides afin d'améliorer la connaissance sur l'ensemble du bassin et permettre une mobilisation des acteurs concernés, notamment gestionnaires et chercheurs. En 2010, le projet vise à amplifier la démarche initiée depuis 2007 par la poursuite des outils comme le centre documentaire ou les bases de données.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

Le centre de ressources a pour but général l'amélioration et la mutualisation de la connaissance, de l'accessibilité de l'information, d'aide à la décision, ainsi que de contribuer à l'identification des besoins de recherche en rapport avec le patrimoine naturel et les zones humides du bassin de la Loire.

Les objectifs du centre de ressources pour 2010 sont donc de poursuivre la mise en place des échanges de résultats de recherches, de suivis, d'expériences de gestion, et de toute autre information qui concerne le patrimoine naturel et les zones humides du bassin de la Loire. Pour cela, le centre documentaire va continuer d'être alimenté avec de nouvelles références bibliographiques, et la veille documentaire et d'informations pertinentes maintenue et renforcée. D'autre part, le travail de mise en place d'outils d'harmonisation du recueil des données concernant le patrimoine naturel et les zones humides ligériens ainsi que l'animation nécessaire à leur utilisation vont être renforcés.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
Matériels - équipements	460 €	FEDER Loire	49 000 €	50 %
Prestations intellectuelles	7 337 €	Etat	16 660 €	17 %
Dépenses de rémunération	64 640 €	Agence de l'Eau Loire - Bretagne	16 660 €	17 %
Dépenses de fonctionnement	25 563 €	Etablissement public Loire	15 680 €	16 %
Total	98 000 €	Total	98 000 €	100 %

Il est à noter une intervention financière de l'EP Loire sur ce projet en 2007, 2008 et 2009, pour des montants inférieurs, respectivement de 13 050 €, 12 480 €, et 12800 €.

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : 12 mois
- commencement d'exécution : 1^{er} janvier 2010
- fin d'exécution envisagée : 31 décembre 2010

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Il est proposé à la commission de demander au Bureau d'octroyer une subvention de 15 680 € à ce projet.

V Coordination régionale de la LPO - Pays-de-la-Loire : « Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses affluents »

Résumé du projet :

Ce projet vise à poursuivre l'acquisition et l'élaboration de données nécessaires à l'approfondissement des connaissances mais surtout à évaluer les facteurs d'évolution des populations et apporter aux acteurs de territoire et notamment les opérateurs Natura 2000 des outils de gestion et de préservation pour assurer la pérennité de ces populations.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

En concordance avec le centre de ressources sur le patrimoine naturel et les zones humides du bassin de la Loire (porté par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels), ce réseau d'observation thématique a pour objectif d'aider :

- à évaluer la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes ;
- à définir des priorités d'intervention au niveau du bassin de la Loire et de ses affluents, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature ;
- à tenter d'évaluer les impacts des changements globaux, changements thermiques, hydrologiques, morphologie fluviale sur les oiseaux des grèves et des berges dans le val de Loire.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financeur(s)	Montant	%
Matériels - équipements	3 930 €	FEDER Loire	43 040 €	50 %
Prestations intellectuelles	57 650 €	Etat	30 990 €	36 %
Dépenses de rémunération	16 500 €	Etablissement public Loire	12 050 €	14 %
Dépenses de fonctionnement	8 000 €			
Total	86 080 €	Total	86 080 €	100 %

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : 12 mois
- commencement d'exécution : 1^{er} avril 2010
- fin d'exécution envisagée : fin mars 2011

Il est à noter que ce projet devrait connaître des prolongements pour les années suivantes.

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Il est proposé à la commission de demander au Bureau d'octroyer une subvention de 12 050 € à ce projet.

Bureau du 27 janvier 2010

Délibération n° 00-00

ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT
A L'UNIVERSITE FRANÇOIS RABELAIS DE TOURS
« Evaluation spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux
localisés en situation d'inondation (ACCELL) »

Le Bureau,

- vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis du Conseil scientifique du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013.
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010.

décide

Article un

De donner son accord pour attribuer à l'Université François Rabelais de Tours – en application de la convention du 29 février 2008 avec la Région Centre – un cofinancement de 49 297,50 € (soit 48,05 % de la dépense prévisionnelle de 102 595 €) pour le projet : « Evaluation spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux localisés en situation d'inondation – ACCELL ».

Cet accord est donné sous réserve de la prise en considération des avis émis et des recommandations du Conseil scientifique.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 200319 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Bureau du 27 janvier 2010

Délibération n° 00-00

ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT
AU CNRS
(DELEGATION CENTRE POITOU-CHARENTES)
« Distribution spatiale des éléments traces dans les
sédiments en amont du lac de barrage de Villerest »

Le Bureau,

- vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010.

décide

Article un

De donner son accord pour attribuer au CNRS - Délégation Centre Poitou-Charentes un cofinancement de 8 818 € (soit 50 % de la dépense prévisionnelle de 17 636 €) pour le projet : « Distribution spatiale des éléments traces dans les sédiments en amont du lac de barrage de Villerest »

Cet accord est donné sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 200319 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Bureau du 27 janvier 2010

Délibération n° 00-00

**ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT
A L'INRA BORDEAUX - AQUITAINE
« Viabilité de la population naturelle de saumon atlantique
du bassin de l'Allier - Synthèse des informations et
connaissances disponibles »**

Le Bureau,

- vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010.

décide

Article un

De donner son accord pour attribuer à l'INRA Bordeaux - Aquitaine un cofinancement de 15 053 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 105 530 €) pour le projet : « Viabilité de la population naturelle de saumon atlantique du bassin de l'Allier - Synthèse des informations et connaissances disponibles »

Cet accord est donné sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 200319 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Bureau du 27 janvier 2010

Délibération n° 00-00

ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT
A LA FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
« Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones
humides du bassin de la Loire 2010 »

Le Bureau,

- vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010.

décide

Article un

De donner son accord pour attribuer à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels un cofinancement de 15 680 € (soit 16 % de la dépense prévisionnelle de 98 000 €) pour le projet : « Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire – 2010 »

Cet accord est donné sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 200319 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Bureau du 27 janvier 2010

Délibération n° 00-00

ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT
A LA COORDINATION REGIONALE DE LA
LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX - PAYS-DE-LA-LOIRE
« Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le
bassin de la Loire et de ses affluents »

Le Bureau,

- vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010.

décide

Article un

De donner son accord pour attribuer à la Coordination régionale de la LPO - Pays-de-la-Loire un cofinancement de 12 050 € (soit 14 % de la dépense prévisionnelle de 86 080 €) pour le projet : « Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses affluents »

Cet accord est donné sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Établissement, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 200319 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Établissement public Loire**

Jean GERMAIN

Echange de vues sur l'organisation du 4^{ème} Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens

L'organisation annuelle d'un « rendez-vous » entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens est de nature à focaliser l'attention de manière significative en France comme en Europe, et de contribuer à l'échelle du bassin de la Loire à la fertilisation croisée entre recherche/communauté scientifique, recherche/industrie et recherche/société.

Ce rendez-vous annuel constitue un élément déterminant quant à la traduction du souhait de donner de l'envergure à la recherche ligérienne. La valorisation des résultats de cette dernière et du capital scientifique ligérien, à des fins opérationnelles notamment, contribue à renforcer la notoriété du bassin de la Loire comme territoire de créativité.

L'édition 2009, troisième événement de ce type organisé dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013, s'est déroulée à Saint-Etienne le 6 novembre 2009. Elle s'est articulée autour d'une grande thématique : « Valorisation de la recherche sur la gestion intégrée des fleuves ».

Considérant l'importance tant stratégique que financière du volet RDI du programme opérationnel plurirégional Loire adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007, il est proposé l'organisation du 4^{ème} Rendez-vous et que celui-ci se tienne le jeudi 14 octobre 2010.

En termes financiers, et au vu de l'enveloppe de crédits disponible au titre du budget 2010, il est proposé que le financement mobilisable par l'EP Loire soit fixé à hauteur de 50 000 € TTC, sans augmentation par rapport aux précédentes éditions. Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé à la commission de demander au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à organiser le 4^{ème} Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens, le jeudi 14 octobre 2010, pour un coût total n'excédant pas 50 000 € TTC.

Bureau du 27 janvier 2010

Délibération n° 00-00

ORGANISATION DU 4EME RENDEZ-VOUS ANNUEL ENTRE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET LES GESTIONNAIRES LIGERIENS

Le Bureau,

- vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010.

décide

Article un

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 et plus particulièrement en lien avec les travaux de la plate-forme « Recherche, données, information », dont l'animation a été confiée à l'Etablissement Public Loire, de confirmer l'organisation, en collaboration avec les partenaires concernés, de la quatrième édition des rendez-vous annuels entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens, le jeudi 14 octobre 2010.

Article deux

De prévoir un coût total n'excédant pas 50 000 € TTC pour cette quatrième édition des rendez-vous annuels entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens.

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement.

De solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Echange de vues sur l'organisation à Bruxelles de la 10^{ème} réunion de travail de la plate-forme « Recherche, données, information »

Des réunions de travail de la plate-forme sont organisées régulièrement (3 fois par an), sur un principe d'ouverture (à tout organisme potentiellement intéressé) et de transparence (compte-rendu mis à disposition sur le site www.plan-loire.fr).

Ces réunions d'animation de la plate-forme sont notamment l'occasion :

- o de rappeler l'échéancier de mise en œuvre administratif et financier,
- o de faire des états d'avancement des projets soutenus,
- o de présenter des résultats de travaux, d'actes de manifestations et de publications,
- o d'informer sur les appels à projets de recherche et appels d'offres.

En 2009, la 7^{ème} et la 8^{ème} réunion de la plate-forme ont eu lieu respectivement :

- o les 26 et 27 mai à Bruxelles (42 participants)
- o le 7 octobre à Nantes (58 participants)

A la suite de ces réunions, il est proposé d'organiser les 3 réunions de travail prévues en 2010 avec les modalités suivantes :

- o 9^{ème} réunion de travail de la plate-forme RDI, le 9 février 2010, à Orléans (DRRT Centre)
- o 10^{ème} réunion de travail de la plate-forme RDI, les 26 et 27 mai 2010, à Bruxelles
- o 11^{ème} réunion de travail de la plate-forme RDI, au dernier trimestre 2010

La réunion à Bruxelles, dans le prolongement de celle tenue en 2009, sera organisée dans le double objectif :

- o d'informer et de sensibiliser les participants du groupe de travail (accompagnés d'élus de l'Etablissement) au contexte d'intervention européen,
- o de valoriser les interventions RDI du plan Loire grandeur nature auprès des interlocuteurs et partenaires européens.

Le budget prévisionnel de cette réunion s'élève à 30 000 € TTC. Il intègre les frais de déplacement, hébergement et restauration des participants, les frais de location d'une salle de réunion, ainsi que le coût de conception de supports de présentation en langue anglaise. Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé à la commission de demander au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à organiser à Bruxelles, les 26-27 mai 2010, une réunion de travail de la plate-forme « Recherche, données, information », pour un coût total n'excédant pas 30 000 € TTC.

Bureau du 27 janvier 2010

Délibération n° 00-00

ORGANISATION DE LA 10^{ème} REUNION DE TRAVAIL DE LA PLATE-
FORME « RECHERCHE, DONNEES, INFORMATION », A BRUXELLES
les 26 et 27 mai 2010

Le Bureau,

- vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement.
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010.

décide

Article un

D'organiser, dans le cadre de l'animation de la plate-forme « Recherche, données, information » du plan Loire grandeur nature 2007-2013 qui a été confiée à l'Etablissement public Loire, la 10^{ème} réunion de travail de cette plate-forme, les 26 et 27 mai 2010 à Bruxelles.

Article deux

De prévoir un coût total n'excédant pas 30 000 € TTC pour l'organisation de cette réunion à Bruxelles.

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement.

De solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Echange de vues sur l'association de l'EP Loire à l'établissement du numéro d'octobre 2010 de la revue Géosciences consacré à la Loire et ses affluents

Le BRGM édite depuis 5 ans une revue semestrielle, Géosciences, qui est largement diffusée dans les milieux scientifiques, pédagogiques et plus généralement les donneurs d'ordres publics, nationaux, régionaux français et européens, collectivités et réseau des ambassades.

Le BRGM prévoit de consacrer le numéro d'octobre 2010 de la revue à la Loire et ses affluents, et a proposé à l'EP Loire d'y être associé, selon des modalités évoquées lors d'une réunion de travail le 30 novembre 2009. Il a été proposé, en particulier :

- une contribution rédactionnelle, soumise préalablement au Conseil scientifique du plan Loire, et qui pourrait être consacrée à la présentation des actions menées dans le cadre de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire et / ou à la présentation plus particulière de travaux de recherches sur le bassin de la Loire.
- un achat d'espaces publicitaires dans la publication (2^{ème} de couverture + une page pleine intérieure) ; ces espaces pourraient notamment présenter les actions de l'Etablissement dans le cadre de la plate-forme RDI, ainsi que le plateau collaboratif d'échange Intranet/Internet du plan Loire.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé à la commission de demander au Bureau d'autoriser l'association de l'EP Loire à l'établissement du numéro d'octobre 2010 de la revue Géosciences consacré à la Loire et ses affluents, et d'autoriser l'achat d'espaces publicitaires dans la publication pour un coût total n'excédant pas 10 000 € TTC.

Point d'information sur l'Étude de cas de l'OCDE : La gestion des risques majeurs, en lien avec « la stratégie et les mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le bassin de la Loire, en particulier des activités économiques »

Dans le prolongement du 1er Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a sollicité l'Etablissement public Loire en vue de la réalisation d'une « Etude de cas en lien avec la stratégie et les mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations du bassin de la Loire, en particulier des activités économiques ».

Cette demande a reçu un avis favorable du Comité Syndical de l'Etablissement en date du 26 juin 2008 et l'attribution d'une subvention de 50 000 € a été décidée pour la réalisation de ce projet d'un montant total de 164 000 €, avec signature de la convention EP Loire / OCDE le 28 novembre 2008. Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer a également décidé dans le courant de l'été 2008 d'octroyer une subvention de 50 000 €. Enfin, un cofinancement du FEDER à hauteur de 64 000 € a été programmé le 29 janvier 2009.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet de l'OCDE sur l'avenir portant sur « les politiques de gestions des risques au sein de certains pays de l'OCDE ». Ce mécanisme éprouvé de l'OCDE – une série d'études de cas basées sur l'autoévaluation et l'examen par les pairs – permet l'évaluation objective des systèmes de gestion des risques, notamment en termes de capacité à faire face aux risques à grande échelle de demain, et d'offrir des conseils en matière d'améliorations potentielles

Après l'identification des structures, politiques et règlements qui présentent un lien avec les enjeux économiques et l'analyse des questionnaires élaborés pour l'auto examen par les autorités concernées, l'étude de cas a pris la forme, du 29 juin au 3 juillet 2009, d'une mission composée des représentants de l'OCDE et d'experts internationaux de nationalités anglaise, américaine et japonaise pour rencontrer plus d'une vingtaine de personnalités impliquées dans les questions de vulnérabilité, au titre du secteur public et privé. Cette mission a conduit ces experts dans les agglomération et villes d'Orléans, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Angers, Nantes, Nevers, Roanne, Saint - Etienne et Le Puy-en-velay.

Les éléments de restitution de l'étude sont attendus courant février 2010. Pour mémoire, il est rappelé qu'une délibération a été prise par le bureau de l'Etablissement le 26 novembre 2009 pour autoriser la diffusion du rapport final.

Point d'information sur deux interventions liées à la réduction des vulnérabilités des territoires :

I Etat d'avancement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire, et organisation de la 3^{ème} Conférence sur ce thème

On rappellera à titre liminaire que l'attention particulière portée aux activités économiques dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations est à rattacher à la fois :

- à la **Directive du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation**, dont l'article premier précise qu'elle a pour objet « *d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté* ».

- au **Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013 adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007**, dont l'Axe prioritaire vise précisément à « *renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire* ».

C'est dans ce contexte que l'Etablissement public Loire assure, en étroite collaboration avec ses partenaires, une **maîtrise d'ouvrage unifiée** pour le déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.

I.1 Point d'information sur le déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire

Il est rappelé que le déploiement de la démarche fait l'objet d'une diffusion d'information régulière, au moyen de différents supports auxquels on pourra se reporter, notamment le Bulletin de liaison (n°2 mis à jour le 20 octobre 2009), ainsi que l'ensemble des informations mis en ligne sur le site www.plan-loire.fr. En particulier, on pourra prendre connaissance des éléments de restitution de la conférence consacrée à la « **Sauvegarde de l'entreprise face au risque inondation** », qui a réuni plus d'une centaine de personnes à Orléans, le 22 octobre dernier. Sur ce même site internet, on pourra également consulter les témoignages de chefs d'entreprises ayant déjà réalisé un diagnostic.

On notera également la mise à disposition par voie de routage du DVD "**Connaître, évaluer, agir face au risque inondation**", produit d'animation élaboré à 2.000 exemplaires par l'Etablissement public Loire. Cet outil d'aide à la décision pour la réalisation d'un diagnostic et la mise en œuvre de mesures effectives de réduction de la vulnérabilité des activités économiques présente le bassin de la Loire et ses différents processus d'inondation, assure une mise en perspective animée des conséquences de l'inondation par nature d'activité et fonction de la mise en œuvre ou non de mesures.

Parmi les actions menées dernièrement, on notera également les points d'avancement suivants.

Le pilotage du marché « **Mobilisation des élus** » a permis de mener une campagne de mobilisation auprès de 400 élus et 270 collectivités à l'échelle du bassin : conseils régionaux, conseils généraux, intercommunalités et villes. L'objectif attendu et atteint était d'assurer, le basculement des collectivités - pour celles ne l'ayant pas encore fait - dans le dispositif ou en tout cas vérifier leur intérêt à le faire.

Au titre de cette action, un DVD intitulé « **Des élus mobilisés face au risque inondation** » a été produit à 500 exemplaires par l'Etablissement public Loire, portant témoignage de la mobilisation de 13 élus et de l'engagement de leurs collectivités aux côtés des acteurs économiques pour le renforcement de la compétitivité ligérienne. Les objectifs de cette réalisation sont d'une part de témoigner de l'engagement d'élus mobilisés, et d'autre part de sensibiliser ceux qui ne le sont pas encore à l'échelle du bassin de la Loire.

Dans le cadre du marché « **Formation des techniciens des collectivités** », actuellement en cours, un module de formation dédié à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques a été conçu et mis à l'épreuve sur l'année 2009.

En 2009, 18 sessions de formation ont été programmées à l'échelle du bassin de la Loire sur les villes de Nantes, Angers, Poitiers, Tours, Orléans, Bourges, Nevers, Limoges, Roanne, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay et Langogne, auxquelles près de 200 professionnels ont participé. Le bilan des premières sessions montre la satisfaction des participants quant aux journées de formation, à la qualité des intervenants et à l'interactivité de la formation. Les stagiaires ont particulièrement apprécié le fait de pouvoir échanger leurs expériences et transférer leurs savoir-faire respectifs. Les modules de formation correspondent aux problématiques auxquelles ces professionnels sont confrontés quotidiennement en matière de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. Dans le droit fil de la tenue des sessions de formation, une communauté d'échanges d'expériences et de transfert de savoir-faire à l'échelle du bassin de la Loire sur la thématique « Risque inondation et activités économiques » est opérationnelle sur le site du plan Loire (www.plan-loire.fr/formation-techniciens). Cet espace spécifiquement dédié aux stagiaires de la formation leur permet de télécharger de l'information (contenus pédagogiques de formation, contributions des intervenants extérieurs, ressources documentaires ...), de communiquer et d'échanger avec les stagiaires de la session suivie, mais également avec l'ensemble des stagiaires de la formation à l'échelle du bassin de la Loire, de proposer la mise à disposition en ligne d'informations en lien avec la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, et d'adresser toute question relative au déploiement de la démarche "industrielle".

Par ailleurs, conformément à la délibération n°09-03 du Bureau en date du 25 février 2009, une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la **réalisation d'enquêtes sur la perception du risque inondation sur le bassin de la Loire, en particulier les acteurs socio-économiques**. A l'issue de la procédure d'évaluation et de sélection un prestataire a été retenu pour la réalisation d'une enquête quantitative sur la perception du risque inondation par les acteurs socio-économiques du bassin de la Loire (lot 1) et la réalisation d'enquêtes qualitatives sur la perception du risque inondation par les acteurs socio-économiques du bassin de la Loire (lot 2).

L'enquête quantitative a été conduite en septembre 2009 auprès d'un échantillon de 1.703 dirigeants d'entreprises représentatifs de la base de données qualifiée des 101.554 acteurs économiques du bassin de la Loire et de 150 prescripteurs (représentants des chambres consulaires, des services de développement économique des collectivités, des fédérations d'acteurs socio-économiques et professionnelles et des représentants d'experts-comptables, assureurs, notaires, banquiers).

Les enquêtes qualitatives ont été conduites sous la forme de 12 entretiens individuels ciblés en « face-à-face » et de 3 groupes-cibles de discussion et d'échange (Loire amont, Loire moyenne, Loire aval de novembre à décembre 2009).

On rappellera notamment les délibérations déjà communiquées à l'Etablissement et marquant l'accord pour le cofinancement de la **réalisation de diagnostics** à hauteur de 1 035 000 € pour la Région Centre, 300 000 € pour la Région Bourgogne, 168 000 € pour la Région Limousin, 126 000 € pour la Région Auvergne, 50 400 € pour la Région Languedoc-Roussillon, 150 000 € pour le Département du Loiret, 150 000 € pour le département d'Indre-et-Loire, 90 000 € pour le département de l'Allier, 90 000 € pour le département du Puy-de-Dôme, 45 000 € pour le Département du Cher, 36 000 € pour le Département de la Haute-Loire, 72 000 € pour l'agglomération de Nevers, 30 000 € pour l'agglomération d'Orléans, 7 500 € pour la Communauté de communes Val d'Amboise, 3 000 € pour l'agglomération de Vichy-Val-d'Allier, 7 500 € pour la ville d'Orléans, 4 500 € pour la ville de Bourges, 1 500 € pour la Ville de St Just St Rambert ainsi que pour la mise en place de mesures effectives à hauteur de 1 725 000 € pour la Région Centre et 45 000 € (pour 2009) pour le Département de la Haute Loire.

Les collectivités du bassin de la Loire qui ne sont pas encore impliquées dans la démarche continuent d'être sollicitées pour préciser les conditions techniques – et financières le cas échéant – d'une éventuelle participation de leur part pour la période 2010-2013.

A titre d'information, au 8 janvier 2010, 336 établissements ont demandé la réalisation d'un diagnostic, 224 diagnostics ont été réalisés et 216 rapports de diagnostics ont été établis et remis aux acteurs économiques concernés identifiant et hiérarchisant les dommages, les vulnérabilités, les mesures adaptées de réduction de la vulnérabilité et les montants des dommages évitables.

Les demandes de diagnostics des entreprises font suite :

- soit à un contact téléphonique direct réalisé par la Task Force en charge de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- soit à un contact téléphonique direct réalisé par les collectivités ou les chambres consulaires partenaires de l'Etablissement ;
- soit à l'envoi du dépliant « entreprise » « Préserver les intérêts de mon entreprise c'est vital »
- soit à la consultation du site Internet du Plan Loire : www.plan-loire.fr/diagnostics-entreprises

Des **réunions d'animation associant les partenaires concernés dans les différentes région(s)** ont été organisées dans plusieurs lieux du bassin : les 23 janvier, 16 juin et 7 juillet 2009 en région Auvergne, le 20 mars 2009 en région Bourgogne, le 23 avril 2009 en région Centre. De nouvelles réunions sont également prévues pour l'année 2010, y compris à l'échelon de certains départements du bassin.

Dans ce contexte, il est désormais possible d'envisager la **réalisation des premières mesures effectives de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques en 2010**

I.2 Proposition d'organiser une 3^{ème} conférence sur le thème de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

L'organisation d'une 3^{ème} conférence sur le thème de la réduction de la vulnérabilité aux inondations permettra de consolider la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.

Les deux premières éditions ont rencontré un vif succès en permettant de réunir un large public d'acteurs publics et privés : le 9 octobre 2008 à Tours, dans le cadre du salon PREVIRISQ, (plus de 270 participants et des intervenants de niveau national, européen et international) sur

le thème : « **La réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques : un impératif pour la compétitivité des territoires** » et le 22 octobre 2009 à Orléans sur le thème « **Sauvegarde de l'entreprise face au risque inondation** ».

Une 3^{ème} édition est envisagée en juin 2010 afin de permettre l'élargissement et l'approfondissement de l'information et de la sensibilisation des collectivités et des acteurs socio-économiques sur les éléments clés d'évolution de la question, ainsi que sur l'état d'avancement de la démarche « industrielle » déployée à l'échelle du bassin de la Loire.

Considérant l'importance tant stratégique que financière du volet RVI du programme opérationnel plurirégional Loire adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007, il est proposé l'organisation de cette 3^{ème} conférence le 8 juin 2010 à l'auditorium du BRGM à Orléans.

En termes financiers, et au vu de l'enveloppe de crédits disponible au titre du budget 2010, il est proposé que le financement mobilisable par l'EP Loire soit fixé à hauteur de 50 000 € TTC. Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé à la Commission prospective de demander au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à organiser une 3^{ème} conférence sur le thème de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, pour un coût total n'excédant pas 50.000 € TTC.

I.3 Proposition de réaliser et de diffuser par voie de routage une vidéo portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation

Dans le cadre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, l'information et la sensibilisation des acteurs économiques et leur engagement, aux côtés des collectivités qui s'impliquent aujourd'hui pour le renforcement de la compétitivité ligérienne, sont déterminants pour la réussite de la démarche.

A ce titre, il est envisagé de réaliser un clip vidéo permettant d'une part, de témoigner de l'engagement d'une dizaine de chefs d'entreprise mobilisés face au risque inondation, et d'autre part de sensibiliser ceux qui ne le sont pas encore.

Il est estimé pour la réalisation (tournage, montage et duplication à 1.500 exemplaires) et le routage du DVD (duplication du courrier d'accompagnement, mise sous pli, fourniture d'enveloppes au format et affranchissement à 1.000 exemplaires) que le coût ne devrait pas excéder 20.000 € TTC.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé à la Commission prospective de demander au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à réaliser et diffuser par voie de routage une vidéo portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation, pour un coût total n'excédant pas 20.000 € TTC.

I.4 Proposition de concevoir et de diffuser par voie de routage le 2ème dépliant « entreprise »

Au titre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, l'objectif fixé à échéance 2013 est la sensibilisation ou l'information de 15.000 acteurs économiques.

C'est dans ce contexte qu'a été assurée la réalisation du premier dépliant « entreprise » en avril 2009. Les 15.000 dépliant « entreprise » imprimés ont été pour majorité expédiés par voie postale à destination des entreprises identifiées en zone inondable sur les régions Auvergne, Bourgogne, Centre et Limousin dans un 1^{er} temps ; puis vers l'ensemble des régions concernées à l'échelle du bassin de la Loire dans un 2^{ème} temps. Les quelques mille exemplaires restants ont été diffusés en direction des entreprises, par le biais notamment de l'Etablissement, des collectivités partenaires et des organismes consulaires en ayant fait la demande, lors de réunions, conférences, salons...

Du fait de l'épuisement des exemplaires du 1^{er} dépliant ainsi que de la possibilité d'intégrer des propositions d'amélioration à ce dernier, une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation est envisagée en 2010 auprès des entreprises concernées par le risque inondation.

Il est estimé pour la conception (maquette et impression à 15.000 exemplaires) et la diffusion par voie de routage (duplication du courrier, mise sous pli, fourniture d'enveloppes au format et affranchissement à 12.000 exemplaires), un coût qui ne devrait pas excéder 15.000 € TTC.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé à la Commission prospective de demander au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à concevoir et diffuser par voie de routage le 2^{ème} dépliant « entreprise », pour un coût total n'excédant pas 15.000 € TTC.

II Appui à l'élaboration des PCS et DICRIM

Ce point est présenté pour information aux membres de la commission.

Depuis octobre 2007, l'Etablissement public Loire assiste les communes du bassin de la Loire dans la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Cette action programmée dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 et cofinancée par l'Etat, avait permis en 2008 d'apporter un soutien technique à 63 communes.

Au cours de l'année 2009, 54 nouvelles communes du bassin de la Loire ont pu bénéficier de cet appui, réparties en plusieurs secteurs et groupes de travail :

- VAL D'AUTHION en Maine-et-Loire (5 communes) ;
- VAL D'AUTHION en Indre-et-Loire (6 communes) ;
- LOIR en Loir-et-Cher (32 communes) ;
- CHER MONTLUCONNAIS (8 communes) ;
- LOIRE « SAVONNIERES » (4 communes, piloté par la commune de Savonnières).

L'année 2009 a également permis de finaliser les appuis débutés en 2008 avec les groupes de travail « Saône-et-Loire », « Val de Bréhémont » et « Val d'Orléans Amont », et plusieurs PCS sont désormais disponibles et finalisés pour certaines de ces communes.

Concernant le Val d'Orléans Amont, le travail s'est prolongé en 2009 avec les services de l'Etat du Loiret (Préfecture, DDE) et du Conseil Général dans l'optique de fournir aux communes début 2010 une proposition de plan d'évacuation coordonné opérationnel ainsi qu'un plan d'hébergement détaillé cohérent à l'échelle du val.

L'Etablissement a également été consulté à plusieurs reprises par des collectivités du bassin dans le cadre de l'élaboration de leur PCS et/ou de leur DICRIM, notamment par les communes de Saint-Cyr-en-Val, de Montlouis-sur-Loire et par le groupement de communes de Château-Renault.

Le logiciel OSIRIS-Inondation, outil de préparation à la gestion de crise inondation et à l'élaboration des PCS, est notamment proposé aux communes appuyées dans leurs démarches par l'Etablissement. Des ateliers de formation spécifiques à l'usage de ce logiciel intégrés aux ateliers d'appui PCS sont ainsi proposés.

Deux marchés de prestation ont été prévus :

- un marché de diffusion du logiciel afin de poursuivre l'assistance aux utilisateurs et à l'Etablissement, ainsi que la prestation de service proposée aux utilisateurs à l'aide notamment du site internet et des supports de formation lancé en octobre 2009 pour une durée d'un an avec la société DeltaCAD ;
- un marché de développement permettant d'améliorer l'outil à travers une version 2.0 du logiciel proposant de nouvelles fonctionnalités (constitution d'un organigramme, renseignement du dispositif d'alerte,...) et des évolutions pour l'ensemble des modules du logiciel (fiches action, moyens humains et matériels,...). Le cahier des charges a été préparé en 2009 et le lancement du marché est prévu pour le début d'année 2010.

Dans le cadre de cette action, l'Etablissement a également entrepris en 2009 la réalisation d'un document cartographique restituant l'état d'avancement des PCS sur l'ensemble du bassin de la Loire. Cet atlas, qui a pour vocation de fournir une synthèse à l'échelle du bassin fluvial et

pour chaque département de l'état d'avancement des PCS comportant un volet inondation, doit également permettre à l'Etablissement et aux différents acteurs concernés, de mieux orienter leurs actions de sensibilisation, de prévention, et d'assistance à l'élaboration des PCS. Ce document, qui présente des cartes de synthèse du bassin et des restitutions à l'échelle départementale est mis en ligne sur le plateau collaboratif d'échange du plan Loire (www.plan-loire.fr) dans l'espace dédié à la plate-forme « Prévention des Inondations » rubrique « Appui PCS et DICRIM ».

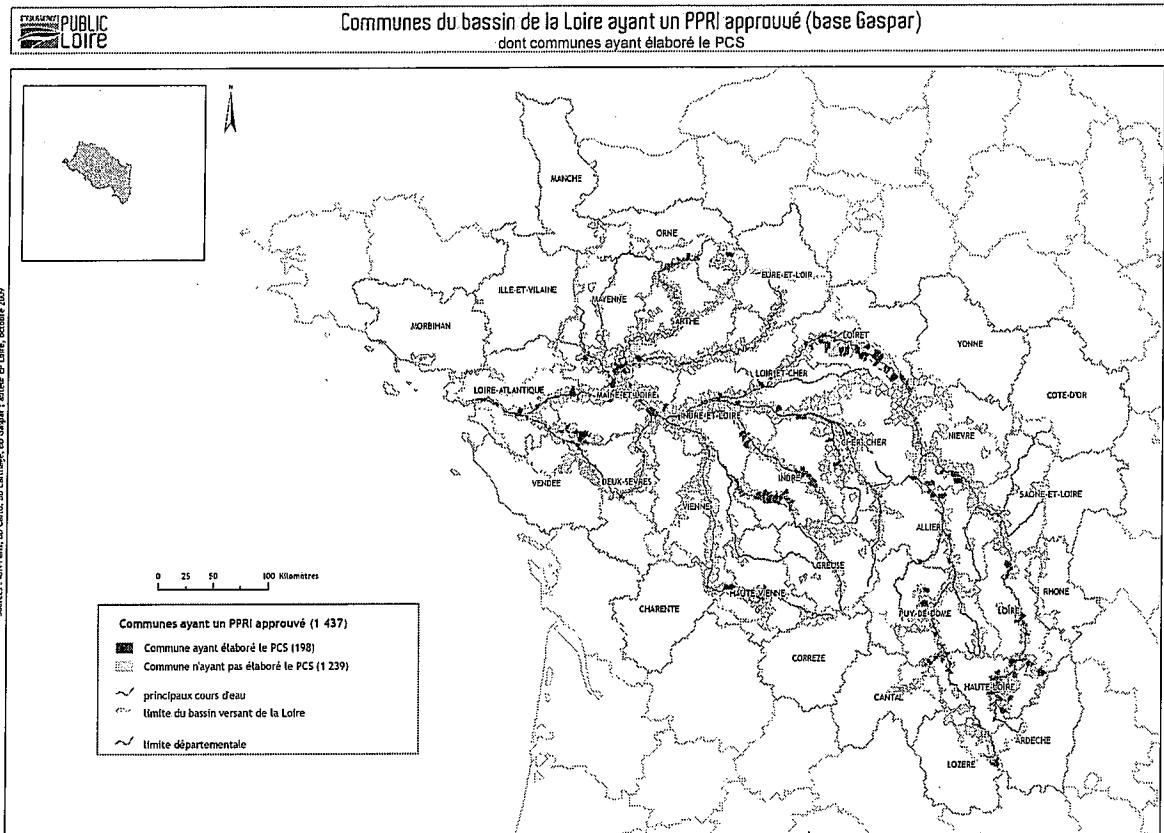
Pour ce qui concerne la poursuite de l'action en 2010, il a été prévu d'appuyer 35 nouvelles communes pour l'élaboration de leur PCS/DICRIM. Cet objectif légèrement en retrait par rapport aux années précédentes est à rattacher au nécessaire redéploiement des effectifs impliqué dans cette mission, visant à soutenir la mission d'animation de la plate-forme « Prévision des inondations » du plan Loire devant également être assurée par l'Etablissement.

Un nouveau groupe de travail d'une dizaine de communes a ainsi déjà été créé sur l'axe Loire dans le département de l'Allier. Il est également envisagé de poursuivre le travail initié sur l'axe Loir dans les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire, ainsi que de constituer de nouveaux groupes de communes dans les départements de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Loire-Atlantique.

Le développement et la diffusion du logiciel OSIRIS Inondation sera également poursuivit dans le cadre des prestations évoquées précédemment qui feront l'objet de compléments afin d'assurer la diffusion de l'outil pour la fin de l'année 2010 et la consolidation de sa nouvelle version.

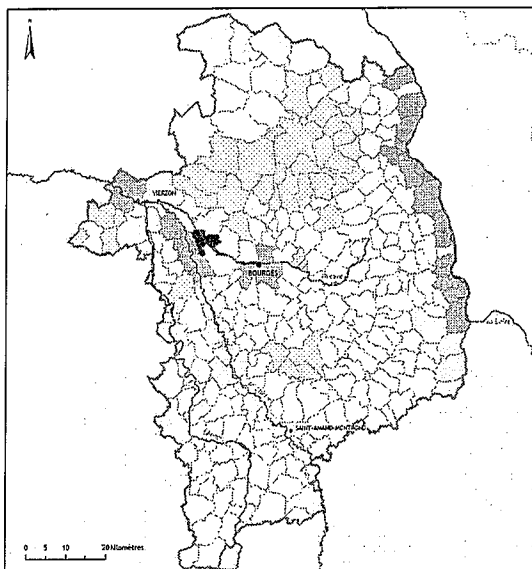
Il est enfin envisagé que l'atlas des PCS du bassin de la Loire fasse l'objet d'une mise à jour régulière (seconde édition mise à jour en 2010) afin de fournir une information actualisée et dynamique sur l'état d'avancement des PCS.

Extraits de l'Atlas des PCS du bassin de la Loire



Exemple de carte du bassin de la Loire

PCS du département du Cher (18)



Communes concernées par un PPRI	Unités administratives
PCS à réaliser (84)	limite départementale
PCS en cours (29)	limite communale
PCS approuvé (1)	préfecture
	sous-préfecture
Communes non concernées par un PPRI	principaux cours d'eau
PCS à réaliser, en cours ou approuvé (37)	limite du bassin versant de la Loire
Commune soumise au risque Inondation (1)	

Exemple de carte départementale (département du Cher)

Bureau du 27 janvier 2010

Projet de délibération n° 10-xx

**Organisation d'une 3^{ème} conférence sur le thème de
la réduction de la vulnérabilité aux inondations
des activités économiques**

Le Bureau,

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- - vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010,

décide

Article un

D'autoriser l'organisation par l'Etablissement d'une 3^{ème} conférence sur le thème de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, le 8 juin 2010 à Orléans.

Article deux

De prévoir un coût n'excédant pas 50.000 € TTC.

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et relations extérieures », et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, en particulier la passation et la signature des marchés relatifs à l'organisation de cette conférence, en application du Code des marchés publics et de la procédure d'achat public de l'Etablissement.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Bureau du 27 janvier 2010

Projet de délibération n° 10-xx

Réalisation et diffusion par voie de routage d'une vidéo portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation

Le Bureau,

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010,

décide

Article un

D'autoriser la réalisation d'une vidéo (tournage, montage et duplication DVD à 1.500 exemplaires) et son routage (duplication du courrier d'accompagnement, mise sous pli, fourniture d'enveloppes au format et affranchissement à 1.000 exemplaires) portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation.

Article deux

De prévoir un coût n'excédant pas 20.000 € TTC.

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et relations extérieures », et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Bureau du 27 janvier 2010

Projet de délibération n° 10-xx

**Conception et diffusion par voie de routage
du 2^{ème} dépliant « entreprise »**

Le Bureau,

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010,

décide

Article un

D'autoriser la conception (maquette et impression 15.000 exemplaires) et la diffusion par voie de routage (duplication du courrier d'accompagnement, mise sous pli, fourniture d'enveloppes au format et affranchissement à 12.000 exemplaires) du 2^{ème} dépliant « entreprise »

Article deux

De prévoir un coût n'excédant pas 15.000 € TTC.

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et relations extérieures », et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, en particulier la passation et la signature des marchés relatifs à la conception et à la diffusion par voie de routage du 2^{ème} dépliant « entreprise », en application du Code des marchés publics et de la procédure d'achat public de l'Etablissement.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Renouvellement de l'adhésion à divers organismes (Futuribles, AFPCN, CEPRI, ATOUT France, Orée, AFEPTB)

I Futuribles International

L'Etablissement adhère depuis 2007 à l'association « Futuribles International » en tant que membre associé. La cotisation annuelle 2010 (équivalente à celle de 2007 et 2008) s'élève 3 588 € TTC.

Au-delà de l'accès à un réseau d'experts actif et reconnu dans le domaine de la prospective, cette adhésion ouvre droit à :

- l'abonnement (papier et électronique) à la revue Futuribles, à la Bibliographie prospective et à Vigie Info,
- l'invitation aux tables rondes et envoi d'un compte-rendu,
- 50 % de réduction valable pour une personne sur les tarifs d'inscription aux journées d'études, aux colloques et aux séminaires de formation,
- des conditions d'accès privilégiées aux bases de données.

II AFPCN

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) est une association créée en 2001.

L'AFPCN a pour objet de contribuer à améliorer et à promouvoir des stratégies appropriées de prévention des catastrophes naturelles et des accidents technologiques liés à l'impact des aléas naturels, en France et dans le monde. L'AFPCN organisera des rencontres interdisciplinaires et des débats de société, rassemblant des scientifiques, experts et tous autres spécialistes, des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, des représentants de la société civile et notamment des entreprises, des associations à caractère scientifique, humanitaire, éthique ou social, des représentants de l'Etat. Elle encouragera les initiatives, les études et les recherches, et favorisera, au travers de réseaux existants ou à constituer, les échanges d'expériences, les synergies et la diffusion des informations.

Sont réunis au sein de cette association :

- des associations de personnes ou d'entreprises,
- des représentants de collectivités ou de communautés,
- des personnes physiques intéressées, des experts et des scientifiques,
- des professionnels : assureurs, architectes, entreprises ou fédérations professionnelles,
- gestionnaires de réseaux publics, bureaux d'études,
- des organismes de surveillance et de prévision,
- des organismes de recherche et d'enseignement,
- des agents des pouvoirs publics.

Compte tenu de l'objet et des activités de l'AFPCN, l'Etablissement a souhaité adhérer à cette association en tant que « membre » en 2008. Le montant de la cotisation pour 2010 est inchangé depuis 2008 et s'élève à 1 500 €.

Cette adhésion permet de bénéficier de la gratuité ou de réduction lors de séminaires payants, de recevoir régulièrement la lettre d'information, de pouvoir demander une assistance lors

d'exposé, de conférence ou de médiation. Toute la documentation est également mise à la disposition des adhérents sur le site internet (www.afpcn.org) grâce à un mot de passe.

L'association est également un relais d'information pour certaines actions et manifestations organisées par l'Etablissement comme ce fut le cas en 2009 pour le lancement de l'appel à projet de recherche « Sciences humaines et sociales », pour la 2^{ème} Conférence sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire ainsi que pour le 3^{ème} Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens.

III Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (C.E.P.R.I.)

Il est proposé de renouveler cette adhésion, dont le montant devrait pouvoir être communiqué en séance (pour rappel, le montant de cotisation en 2009 était de 1 000 €).

IV ATOUT FRANCE

Depuis plusieurs années, l'Etablissement public Loire est « membre associé » d'ODIT France. La dénomination de cette structure (Groupement d'intérêt économique) a changé le 19 mai 2009 pour devenir « ATOUT France, Agence Française de Développement Touristique ».

Il bénéficie de ce fait d'un certain nombre de prestations :

Éditions / Publications (1 exemplaire gratuit des publications, 1 abonnement à Grand Angle d'ODIT France) ; Séminaires/Journées techniques (1 participation gratuite à 6 séminaires ou journées techniques annuels / 25 % de réduction sur les journées supplémentaires et pour les accompagnants (hors Rencontres) ; Les Rencontres (annuelles) : 1 gratuité ; Expertises gratuites : 1 journée d'expertise gratuite sur demande (par exemple : intervention sur un montage de projet, un point de droit, une analyse marketing, la connaissance d'une filière...) et Accès privilégié au site Internet

A ce titre, ODIT France a déjà apporté son expertise à l'Etablissement, à l'occasion de la réalisation de l'étude sur le tourisme de pêche. Il est envisagé de le solliciter en 2010 pour la configuration de l'étude « tourisme technologique et industriel ligérien ».

Le coût d'adhésion pour 2010 s'élève à 1 889,68 TTC € (inchangé depuis 2008).

V AFEPTB

Il est rappelé les éléments suivants présentés au Bureau de l'Etablissement le 19 mai 2009.

L'Assemblée générale du 25 mars 2009 de l'association française des EPTB a approuvé la grille de cotisation suivante correspondant à un renforcement de ses missions et de ses moyens :

Budget de Fonctionnement	Cotisation correspondante
inférieur à 500 000 €	2 000 €
compris entre 500 000 € et 750 000 €	3 000 €
compris entre 750 000 € et 1 500 000 €	4 000 €
compris entre 1 500 000 € et 2 000 000 €	5 000 €
compris entre 2 000 000 € et 6 000 000 €	7 000 €
supérieur à 6 000 000 €	9 000 €

Le budget de fonctionnement est calculé comme une moyenne glissante sur les 3 dernières années.

Cette cotisation entrera en vigueur de manière progressive, pour une demi année en 2009 et à son niveau plein en 2010.

Pour l'Etablissement, les cotisations s'établissent donc à :

- 6 300 € en 2009
- 9 000 € en 2010

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'Association française des Etablissement public territoriaux de bassin.

Il est proposé à la Commission prospective de demander au Bureau d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à Futuribles international, l'AFPCN, au CEPRI, à ATOUT France, et à l'AFEPTB

VI Orée

On rappellera en propos introductif que dans le cadre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire, une campagne d'information et de sensibilisation est menée en direction des acteurs socio-économiques, et en particulier des « réseaux d'entreprises et d'entrepreneurs ».

A ce titre, le Bureau, en date du 25 février 2009, s'est prononcé pour l'adhésion de l'Etablissement public Loire à l'association Orée pour l'exercice 2009.

Depuis 1992, Orée réunit entreprises et collectivités pour développer une réflexion commune et expérimenter des solutions concrètes pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. L'un des moteurs de cette action réside dans l'aide des PME-PMI ou aux établissements des grands groupes à intégrer ce paramètre de manière pérenne, notamment en les impliquant dans des opérations collectives. Orée associe à ce travail l'ensemble des

parties prenantes, et plus particulièrement les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, aux côtés des acteurs économiques, publics et institutionnels.

Les échanges de vues 2009 ont eu comme conclusion notable le témoignage de l'association Orée en la personne de Paul SCHALCHLI, Chef de projet, lors de la Conférence « Sauvegarde de l'entreprise face au risque inondation » le 9 octobre 2009 à Orléans, et tout particulièrement les travaux de l'association en matière de gestion des risques.

Selon les barèmes établis, le coût de la cotisation annuelle pour l'Etablissement serait de 3.361 € (coût identique à celui de 2009). Elle couvre l'année civile (de janvier à décembre de l'année d'adhésion).

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé à la Commission prospective de demander au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à renouveler l'adhésion de l'Etablissement public Loire à l'association Orée pour l'exercice 2010.

Bureau du 27 janvier 2010

Délibération n° 10-00

ADHESION DE L'ETABLISSEMENT A DIVERS ORGANISMES

Le Bureau,

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°08-40 du Comité Syndical du 3 juillet 2008 donnant délégation au Bureau,
- vu l'avis de la commission prospective du 18 janvier 2010,
- vu le budget 2010,

décide

Article un

D'autoriser le renouvellement des adhésions de l'Etablissement aux organismes suivants :

- Futuribles International,
- ATOUT France,
- Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin,
- Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI),
- Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN),

Article deux

De financer les dépenses correspondant aux adhésions à Futuribles International, ATOUT France, CEPRI et à l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement.

De financer l'adhésion à l'AFEPTB par imputation sur les crédits de fonctionnement de l'Etablissement (Administration).

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Bureau du 27 janvier 2010

Projet de délibération n° 10-xx

Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à l'association Orée

Le Bureau,

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 08-40 du 3 juillet 2008 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau,
- vu le budget 2010 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 18 janvier 2010,

décide

Article un

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à l'association Orée pour l'exercice 2010, pour un montant de 3.361 € (correspondant au coût de l'adhésion pour l'année civile en cours).

Article deux

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et relations extérieures », et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Questions diverses
